87-004 C.4

Automne 1990

Volume 2, No. 3

A la recherche du temps perdu: l'acquisition de collections

Erika Dugas, Chef du projet sur les établissements du patrimoine

"L'oeuvre, l'objet est, et restera, l'unique contact tangible matériel d'un peuple avec son histoire." 1 Pourtant, avec la hausse des coûts des objets d'art, les musées font face à des difficultés croissantes lorsqu'ils doivent accroître leurs collections par des acquisitions. Pour la majorité des musées et des galeries d'art du Canada, les dons peuvent être le meilleur moyen d'augmenter leurs collections.

Achats directs

Les sommes consacrées aux achats directs proviennent soit du budget de fonctionnement, soit du budget d'investissement du musée. Moins de 20 % des 1,100 musées déclarant des dépenses de fonctionnement à l'enquête sur les établissements du patrimoine de 1987-1988 indiquent des dépenses au chapitre des acquisitions. En fait, moins de 10 % dépensent \$1,000 ou plus pour l'acquisition d'objets d'art, de spécimens et d'autres biens reliés au patrimoine, même si certains d'entre eux y consacrent des sommes assez appréciables.

Les musées déclarent \$5 millions en dépenses de fonctionnement au titre des acquisitions, soit environ 2 % de l'ensemble de leur dépenses de fonctionnement (\$293 millions). Dans le cas des musées déclarant des dépenses de fonctionnement la movenne de ces dépenses consacrées aux acquisitions est de \$4,800, sur des dépenses de

La politique muséale du Canada, Approvisionnements et Services Canada, 1990, p.7.

fonctionnement moyennes de \$273,000. Si l'on considère uniquement les musées qui ont effectivement allouées des sommes aux acquisitions, la moyenne est de \$28,000 par musée.

Puisque les dépenses au chapitre des acquisitions peuvent être très importantes, certains musées puisent à cette fin dans leur fonds pour dépenses d'investissement. Des 468 musées déclarant des dépenses d'investissement, 21 % donnent des dépenses au titre des acquisitions. Les musées déclarent \$6 millions de dépenses d'investissement au titre des acquisitions, soit environ 8 % de l'ensemble de leurs dépenses d'investissement (\$79 millions). La moyenne de dépenses d'investissement au titre des acquisitions est trois fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement à ce chapitre. En moyenne, \$12,800 sont alloués aux acquisitions par les musées déclarant des dépenses d'investissement mais si l'on considère uniquement les musées qui ont réellement consacré des sommes aux acquisitions, la moyenne monte à environ \$60,000.

Taille du musée

On peut supposer que les grands musées consacreront des sommes plus importantes à l'achat d'objets d'art pour leurs collections que les petits musées, ne serait-ce que parce que les petits musées n'ont que rarement un budget d'acquisition. Le supplément de 1984 à l'enquête sur les établissements du patrimoine indique que seulement 25 % des musées avant répondu au supplément ont gardé

Suite p. 2

Dans ce numéro:

A la recherche du temps perdu: l'acquisition de collections

Mécènes de la culture: dépenses des

administrations publiques en 1988-1989

Les nouveaux disques

6

Nouvelle publication, dernières données disponibles

6

Pleins feux sur les données

La culture en perspective (no 87-004 au catalogue) ISSN 0843-7548 publication est une trimestrielle autorisée par le Ministre de l'Industrie, des sciences et de la technologie, © Ministre des Approvisionnements et services Canada 1990.

Rédactrice: Renée Langlois, (613) 951-1566

Abonnements: Canada: 6,25 \$ l'exemplaire, 25 \$ par année. Etats-Unis: 7,50 \$ US l'exemplaire. 30 \$ US par année. Autres pays: 8,75 \$ US l'exemplaire, 35 \$ US par année. Commandes: 1-800-267-6677 (sans frais partout au Canada).

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Approvisionnements et services Canada.

UNEAGEORDE



BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA STATISTICS CANADA LIBRARY

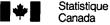
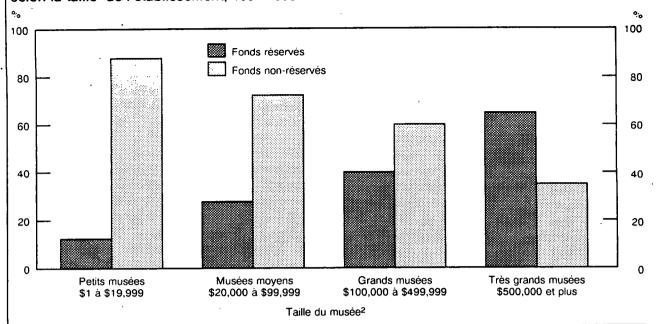


Figure 1

Pourcentage des établissements gardant des fonds en réserve pour les acquisitions, selon la taille de l'établissement, 1984-19851



Les données sont tirées du "Musées - supplément de 1984-1985 de l'enquête sur les établissements du patrimoine".

² La taille des musées est établie selon les dépenses de fonctionnement des établissements en 1984-1985.

"en réserve des fonds spécialement destinés aux acquisitions d'objets d'art et d'autres biens reliés au patrimoine". Le pourcentage de musées ayant des fonds d'acquisition augmente en fonction de la tranche de taille, comme on peut le voir à la figure 1. La question n'établissait toutefois pas de distinction entre les fonds de fonctionnement et les fonds d'investissement.

Bien que les très grands musées expliquent 87 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement au titre des acquisitions, les résultats de l'enquête sur les établissements du patrimoine de 1987-1988 indiquent que le ratio de ces dépenses aux bénéfices de fonctionnement est le même peu importe la taille du musée. Les dépenses de fonctionnement au chapitre des acquisitions représentent environ 2 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement dans toutes les tranches de taille.

Il n'en va pas de même pour les dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement au titre des acquisitions expliquent environ 8 % de l'ensemble de ces dépenses. Les petits musées déclarent le pourcentage le moins élevé des dépenses d'investissement au chapitre des acquisitions, soit 6 %. Ce pourcentage s'élève à 12 % dans

le cas des musées de taille moyenne, à 21 % pour les grands musées et passe à 5 % pour les très grands musées.

Genre de musée

Les dépenses au titre des acquisitions représentent environ 1 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour les musées des sciences et de la technologie et les musées d'intérêt local. Par ailleurs, elles expliquent plus de 3 % des dépenses des musées d'histoire de l'homme, d'anthropologie ou d'ethnologie. Les autres musées se situent entre ces extrêmes (voir tableau 1).

La répartition des dépenses d'investissement au chapitre des acquisitions est quelque peu différente. Dans le cas des établissements déclarant des dépenses d'investissement, les musées d'histoire naturelle, ceux d'histoire de l'homme, les temples de la renommée et les musées d'intérêt local consacrent moins de 2 % de leurs dépenses d'investissement aux acquisitions. Par contre, ces dépenses représentent 11 % des dépenses d'investissement des musées des beaux-arts. On peut voir

au tableau 2 la ventilation des dépenses d'investissement selon le genre de musée.

Si des sommes peu importantes, soit en général moins de 10 % du budget des musées, sont consacrées à accroître les collections, comment réussit-on à augmenter celles-ci?

Dons

Dans un communiqué d'octobre 1987, Arnold Edinborough, alors président du Conseil pour le monde des affaires et des arts au Canada, faisait remarquer que les musées des beauxarts du Canada comptaient énormément sur les dons d'objets d'art pour monter leurs collections. D'après la dernière enquête du Conseil menée auprès d'environ 100 musées, les dons d'oeuvres et d'objets d'art étaient évalués à \$20 millions alors que les dépenses directes au titre des acquisitions s'élevaient à un peu plus de \$8 millions.

Bon nombre de musées profitent des dons, ce qui leur permet d'acquérir d'importantes oeuvres. Un remarquable exemple récent est celui de la collection du peintre postimpressionniste James Wilson Morrice

TABLEAU 1: Dépenses de fonctionnement selon le genre de musées et le genre de dépenses, 1987-1988

Depenses de fonctionnement	Musées					
	Musées d'interêt local	Musees d'art	Musees d'histoire	Autres musees	Total	
			\$'000			
Salaires	14,789	45,931	35,790	60,712	157,222	
Objets d'art	249	1,836	1,623	1,435	5,143	
Autres	9,942	54,241	21,486	45,090	130,759	
Total	24,980	102,008	58,899	107,237	293,125	

donnée au Musée des beaux-arts du Canada par G. Blair Laing. Cette collection comprenant 84 oeuvres - présentées au public lors de l'exposition intitulée, fort à propos, <u>Un don à la patrie</u> - était évaluée à \$15 millions. À l'autre extrémité, il y a les petits objets d'art et les spécimens, comme les ossements, qui, s'ils n'ont pas une grande valeur marchande, n'en demeurent pas moins d'un grand intérêt sur le plan scientifique.

Mais pour quelle raison les collectionneurs et les sociétés feraient-ils don d'objets d'art? Outre la possibilité d'apporter sa contribution au patrimoine culturel, de montrer sa bonne volonté et d'être reconnu, le donneur retire des avantages fiscaux sous la forme d'exonérations fiscales ou de crédits d'impôt. Les conséquences sur le plan fiscal varient selon que le don est fait à un organisme à but non

lucratif ou à un établissement gouvernemental, ou encore qu'il s'agit d'un don d'un bien culturel certifié à un établissement désigné par la Loi sur l'importation et l'exportation de biens culturels.

À l'heure actuelle, ni Revenu Canada ni Statistique Canada ne disposent de statistiques sur la pleine valeur marchande des dons aux musées et aux autres établissements du patrimoine. À partir des rapports annuels publiés par le Programme des biens culturels mobiliers du ministère des Communications, il est toutefois possible de les estimer. Dans le rapport annuel de 1987-1988, on estimait que la juste valeur marchande des dons (dons en nature) aux établissements du patrimoine désignés s'élevait à près de \$51 millions. Cette somme comprend uniquement les dons certifiés comme bien culturel à des fins d'impôt par la

Commission d'examen des exportations de biens culturels.

Subventions

Les musées comptent aussi, bien qu'à un moindre degré, sur les programmes particuliers qui offrent des subventions pour l'acquisition d'objets d'art. Un de ces programmes fédéraux est le Programme des biens culturels mobiliers qui applique la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels de 1977.

Le premier objectif de la Loi est de conserver au Canada les exemples significatifs du patrimoine canadien sous la forme de biens culturels mobiliers. Pour atteindre cet objectif, on a établi un système de contrôle des exportations, d'encouragement fiscal pour les particuliers faisant don ou vendant des objets culturels aux

TABLEAU 2: Dépenses d'investissement selon le genre de musées et le genre de dépenses, 1987-1988

Dépenses d'investissement	Musées					
	Musées d'intérêt local	Musées d'art	Musées d'histoire	Autres musées	Total	
	\$'000					
Acquisition et construction	4,765	27,652	446	1,212	34,075	
Rénovations	3,055	1,402	12,444	1,381	18,282	
Objets d'art	147	4,925	471	480	6,023	
Autres	696	9,451	4,551	6,138	20,836	
Total	8,663	43,429	17,912	9,211	79,215	

établissements désignés, et de subventions pour faciliter l'acquisition d'objets culturels par les établissements

On retrouve dans le rapport annuel de 1987-1988 sur les biens culturels mobiliers, la liste de 201 établissements désignés. Vingt-six subventions ont été accordées et elles représentent des dépenses totales d'environ \$1.5 million. Ces subventions doivent servir à l'achat d'objets d'intérêt canadien se trouvant à l'extérieur du pays ou d'objets n'ayant pas obtenu de permis d'exportation. Voici des exemples où l'exportation d'objets du Canada a été empêchée: les peintures de Joseph Wright achetées par le Agnes Etherington Art Centre et le manteau Naskapi acheté par le Musée de Terre-Neuve. La médaille de Louisbourg, qui était en Angleterre et fait maintenant partie de la collection du Musée canadien de la guerre, est un exemple d'achat d'objets à l'étranger.

Un nombre restreint de provinces ont des programmes de subvention distincts visant spécifiquement l'acquisition d'objets d'art. Un de ces programmes est le programme Wintario administré par le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario. Le principal but de ce programme est d'aider les organisations du patrimoine à but non lucratif à acheter des oeuvres ou des collections d'importance historique pour le patrimoine ontarien. La subvention peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de \$15,000. Le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario gère aussi les subventions accordées pour l'acquisition d'objets d'art. La province de la Saskatchewan avait, entre 1974 et 1978, un fonds d'urgence pour l'achat de collections. Les oeuvres étaient achetées par le gouvernement, et le musée, qui en était dépositaire, apportait sa contribution. La province en demeurait toutefois propriétaire. Puisque, à l'heure actuelle, les budgets d'acquisition sont peu élevés et qu'il n'existe guère de programmes de subventions visant précisément à soutenir cette activité, les établissements du pays comptent sur les dons pour accroître leurs collections.

Mécènes de la culture: dépenses des administrations publiques en 1988-1989

Norman Verma, Chef du projet sur les dépenses publiques au titre de la culture

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements canadiens successifs sont de plus en plus intervenus pour la promotion de la culture canadienne. Ils ont tenté d'assurer sa viabilité et son accessibilité d'une part en ayant recours à des politiques, des programmes et des règlements et, d'autre part, en participant directement à titre de propriétaires et d'exploitants d'établissements culturels.

Les administrations à tous les paliers participent au financement de l'édition, à la promotion de la production et de la distribution cinématographiques, à l'exploitation des musées, des archives, des bibliothèques et des systèmes de radio et de télédiffusion, au progrès des arts d'interprétation et, enfin, au développement des lieux historiques. En 1988-1989, les administrations fédérale, provinciales et municipales ont dépensé \$5.3 milliards au titre de la culture, soit une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.

L'administration fédérale à elle seule a injecté \$2.8 milliards dans le secteur culturel (52 % des dépenses des administrations publiques au chapitre de la culture), soit une progression de 6 % en regard de l'année précédente. Les dépenses des administrations provinciales ont augmenté de 8 %, atteignant \$1.6 milliard, alors que celles des municipalités s'élevaient à près de \$1 milliard, 11 % de plus que le niveau de 1987-1988.

Partage des dépenses

Au cours des ans, trois secteurs se sont partagés la majeure partie des dépenses des administrations publiques: les industries culturelles (en particulier la radio et la télédiffusion), les bibliothèques et le patrimoine. La répartition des dépenses varie toutefois considérablement.

L'administration fédérale consacre les deux tiers de ses dépenses aux industries culturelles (qui comprennent la radio et la télédiffusion, l'édition, le film et la vidéo, et l'enregistrement sonore) et le quart au patrimoine (voir la figure II). À elle seule, elle contribue pour près de 90 % des sommes allouées aux industries culturelles par l'ensemble des administrations.

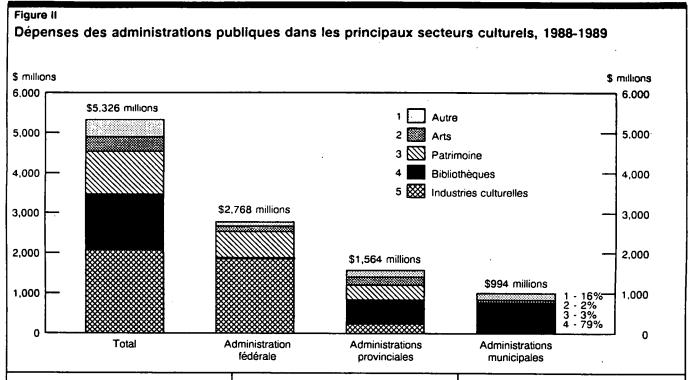
Les administrations provinciales répartissent plus leurs dépenses, les bibliothèques obtenant plus du tiers, le patrimoine le quart, les industries culturelles 15 % et les arts 13 %. Les industries culturelles reçoivent au Québec une part plus importante de l'ensemble des dépenses au titre de la culture que dans les autres provinces. En Colombie-Britannique, ce sont les bibliothèques qui reçoivent le plus, à l'Île-du-Prince-Édouard le patrimoine et en Alberta les arts.

Dans l'ensemble, les industries culturelles reçoivent près de 40 % des dépenses des administrations au chapitre de la culture, soit le même pourcentage qu'en 1987-1988. La radio et la télédiffusion à elles seules expliquent près des trois quarts des \$2.1 milliards alloués aux industries culturelles.

Le quart des dépenses des administrations au titre de la culture est consacré aux bibliothèques, soit la même proportion que l'année précédente. La moitié du \$1.4 milliard servant à cette fin est allouée aux bibliothèques publiques.

Quatre cinquièmes des dépenses des municipalités au chapitre de la culture vont aux bibliothèques, soit plus de la moitié des dépenses des administrations publiques pour ces établissements.

Les dépenses des administrations au titre des activités du patrimoine atteignent \$1.1 milliard. Les musées expliquent \$440 millions, ou 42 % du budget total du patrimoine.
L'administration fédérale fournit 52 % de l'ensemble des dépenses attribuées aux musées, en grande partie par le financement des Musées



nationaux du Canada et de la Société de construction des musées du Canada.

Les dépenses des administrations publiques au chapitre des arts (dont les arts d'interprétation, les arts visuels et artisanat, et les artistes) s'élèvent à \$349 millions, ou 7 % des dépenses culturelles des administrations publiques. Les arts d'interprétation expliquent 68 % de ces dépenses.

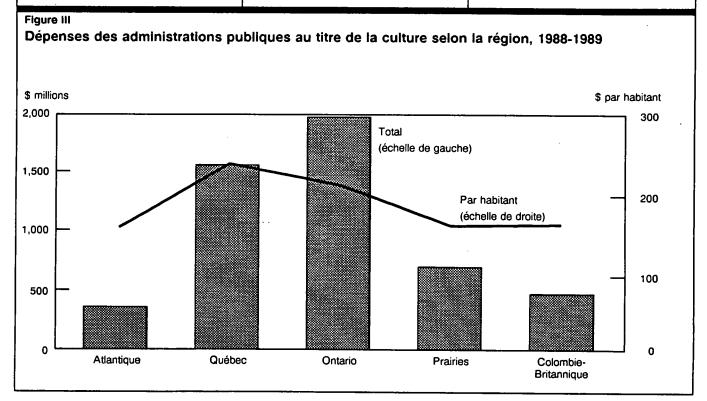
Différences entre les provinces

La figure III comprend une ventilation des dépenses des administrations publiques au titre de la culture selon la région. L'intervalle est vaste: par exemple, un total de \$1.9 milliard est consacré à la culture en Ontario (36 % de l'ensemble des budgets de la culture des administrations publiques) alors que les dépenses de la région de l'Atlantique atteignent \$346 millions (6.5 % de l'ensemble

des budgets de la culture des administrations publiques). Les dépenses par habitant, par contre, sont plus élevées au Québec qu'en Ontario. Les autres régions démontrent des dépenses par habitant presque identiques.

Le soutien revêt diverses formes

Au Canada, les administrations publiques donnent un soutien direct à



Nouvelle publication

87-206

Depenses publiques au titre de la culture, 1988-1989

Publications disponibles...

87-202	L'enregistrement sonore, 1987-1988
87-203	L'édition du périodique, 1987-1988
87-204	Le film et la vidéo au Canada, 1987-1988
87-205	Les bibliothèques publiques au Canada, 1987
87-207	Les établissements du
87-208	patrimoine, 1986-1987 L'écoute de la télévision au
87-209	Canada, 1988 Les arts d'interprétation,
87-210	1987 L'édition du livre au Canada,
87-517	1987-1988 Dépenses publiques au titre

Paraitra bientôt...

87-205	Les bibliothèques publiques au Canada, 1988- 1989
87-207	Les établissements du
	patrimoine, 1987-1988
87-209	Les arts d'interprétation,
	1988
87-210	L'édition du livre 1988-1989

de la culture au Canada,

1982-1983 à 1986-1987

Dernières données disponibles

Enregistrement sonore: 1988-1989 Edition du périodique: 1988-1989 Production cinématographique et vidéo: 1988-1989

Distribution cinématographique et

vidéo: 1988-1989

Laboratoires de films et services de post-production: 1988-1989

Cinémas: 1988-1989

Bibliothèques publiques: 1988-1989 Dépenses publiques au titre de la

culture: 1988-1989

Etablissements du patrimoine:

1987-1988

Radio et télévision: 1989 Les arts d'interprétation: 1987-1988

Edition et diffusion du livre:

1988-1989

la culture par des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les biens et services, et par des subventions et des contributions aux artistes et aux industries. organisations et établissements culturels. La categorie la plus importante des depenses est les "frais de fonctionnement", qui comprennent les frais de gestion des ministères et organismes culturels. Le budget de fonctionnement des administrations fédérale et provinciales s'élève à \$2.6 milliards, ou 59 % de l'ensemble de leurs budgets culturels. Les frais de fonctionnement absorbent la majeure partie (73 %) du budget fédéral de la

culture alors que les subventions et les contributions représentent 60 % des dépenses des administrations provinciales au titre de la culture.

Les dépenses d'investissement, dont les frais associes à la construction ou à l'agrandissement des installations culturelles, s'élèvent à environ \$431 millions, ou 10 % de l'ensemble des répartitions culturelles des administrations fédérale et provinciales. La troisième catégorie, les subventions et contributions aux artistes et organisations, représente \$1.3 milliard, ou 31 % du financement fédéral et provincial au titre de la culture.

Les nouveaux disques

Nicole Charron, Chef du projet sur l'enregistrement sonore

En 1983-1984, les disques compacts et leurs lecteurs au laser apparaissent sur le marché créant ainsi une révolution au niveau de l'industrie de l'enregistrement sonore.

Le disque compact se taille une part du marché qui s'élève à 26% en 1988-1989, comparativement à 22% en 1987-1988 et 12% en 1986-1987. Face à la montée des disques compacts, les formats traditionnels en vinyle (microsillons et 45 tours) qui dominent en 1983-1984 avec 59% du marché, ont chuté jusqu'à 22% en 1988-1989. La part de marché des bandes est demeurée stable depuis 1985-1986, aux environs de 52%.

A ses débuts le disque compact vise une clientèle plus âgée, qui s'intéresse au jazz et à la musique classique tout en étant en mesure de débourser un montant plus élevé pour obtenir un enregistrement sonore de qualité supérieure sur disque compact. Ce sont ces enregistrements sonores qui connaissent la plus forte augmentation annuelle moyenne des ventes, pour la période 1983-1984 à 1988-1989; soit 27% pour le jazz et 20% pour la musique classique.

En 1988-1989, la catégorie musicale de tendance "rock" compte 66% des ventes de disques en vinyle, de bandes et de disques compacts.

Selon l'enquête sur l'écoute de la radio, ce sont les jeunes entre 18 et 24 ans qui apprécient le plus ce type de musique. Avec la mise sur pied de disques compacts à prix "budgets", les maisons de disques tentent de s'approprier le marché des jeunes consommateurs.

Les maisons de disques ont généré en moyenne \$10.52 par disque compact vendu en 1988-1989, comparativement

à \$7.01 pour les microsillons et \$5.11 pour les bandes. En 1983-1984 les ventes par unité se chiffrent à \$14.45 par disque compact, \$5.22 par microsillon et \$5.74 par bande. Le nombre d'unités vendues de disques compacts augmente d'année en année tandis que le nombre de microsillons vendus diminue. Bien que le nombre total d'unités vendues soit demeuré stable, la tendance à remplacer les microsillons par des disques compacts plus dispendieux se traduit par une croissance dans le montant des ventes (voir la figure IV).

Cette tendance se retrouve également au niveau du matériel de détente au foyer. Douze pourcent des ménages canadiens possèdent un lecteur de disques compacts en 1989 soit une hausse de 4% par rapport à l'année précédente. Le nombre de ménages possédant un magnétophone ou magnétocassette est demeuré stable, approximativement 68%.

Le changement de format ne semble pas avoir modifié le roulement de l'inventaire. De par la nature de ses activités, l'industrie de l'enregistrement sonore requiert un coefficient élevé de rotation du stock1. La situation financière d'une entreprise s'améliore lorsque le stock d'enregistrements sonores est renouvelé fréquemment. Une entreprise avec un coefficient élevé de rotation du stock n'a pas besoin d'investir de gros montants dans cet élément d'actif, comparativement à une entreprise avec un coefficient peu élevé.

¹ Coût des marchandises vendues divisé par le stock moyen